

# Les prisonniers de guerre allemands à Bressuire (1914 – 1918)

**Guy-Marie LENNE**

Lorsque le 1<sup>er</sup> conflit mondial éclate au début du mois d'août 1914, les belligérants ne songent pas à une guerre de quatre ans. Les soldats qui montent au front pensent être de retour dans leurs foyers au plus tard à l'entrée ou au début de l'hiver suivant. La France n'est absolument pas préparée à supporter une guerre longue, ni psychologiquement, ni bien sûr économiquement.

À Bressuire, comme ailleurs, la mobilisation générale et le départ des jeunes hommes n'a pu que provoquer troubles et déchirements, et la population est loin d'imaginer que la ville va devoir abriter une groupe important de prisonniers de guerre allemands.

Pourtant, pendant quatre ans, ces « kriegsgefangenen »<sup>1</sup> vont marquer de leur présence la petite cité bressuiraise et seront même l'enjeu, bien malgré eux, d'un conflit qui opposera alors le maire René Héry à la Sous-préfecture et la Préfecture des Deux-Sèvres.

## **Le début de la guerre et l'arrivée des prisonniers à Bressuire**

Le 1<sup>er</sup> août 1914, un Conseil municipal extraordinaire est réuni en mairie de Bressuire. René Héry, y prend solennellement la parole :

*« Le 1<sup>er</sup> jour de la mobilisation générale est fixé à demain 2 août. Nous faisons appel au sang froid et au patriotisme de tous. L'heure que la France attend depuis 44 ans, avec moins d'anxiété que de résolution, l'heure historique a sonné [...].*

*La France est aujourd'hui debout comme à Denain, comme à Valmy. Un même sentiment nous soulève. Nous n'avons point donné le signal de la guerre, mais il faut nous défendre, défendre nos personnes, nos foyers, notre patrie [...].*

*Chacun fera son devoir dans l'ordre et dans le calme [...]. Nous nous devons à la République, à la France... »<sup>2</sup>.*

À Bressuire aussi, l'« Union sacrée » s'est faite autour de l'idée de défense de la patrie et l'assemblée municipale anticipe déjà sur les problèmes qui ne vont

---

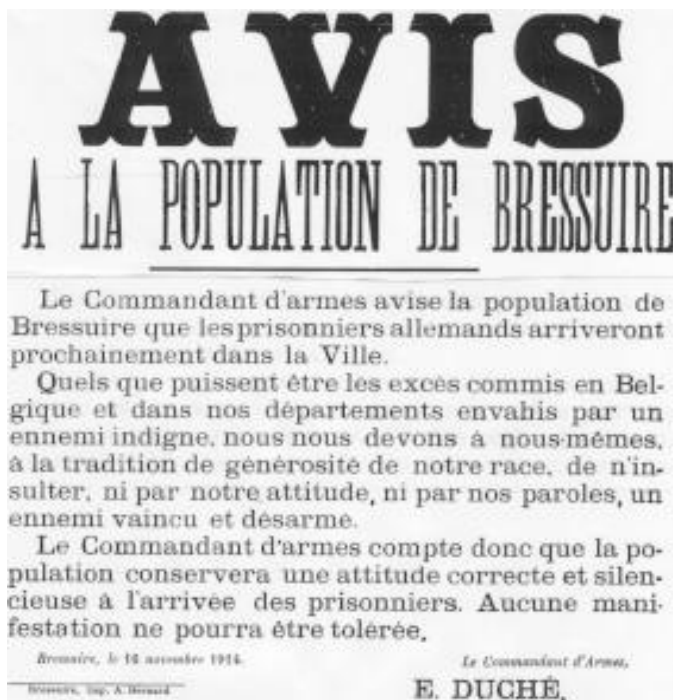
<sup>1</sup> Nom allemand du prisonnier de guerre.

<sup>2</sup> Arch. Mun. Bressuire, Registre de délibérations.

pas manquer d'apparaître ; elle vote un crédit de 12 000 francs pour être versé notamment aux familles privées de ressources par suite de la mobilisation générale. Mais les déclarations patriotiques ne peuvent guère dissimuler les séparations difficiles, la douleur des mères, des épouses ou des fiancées qui, dès le lendemain, vont voir partir des êtres chers.

Le 3 août, l'Allemagne déclare la guerre à la France et ses armées envahissent la Belgique et le Nord du pays. Passées les défaites des premières semaines, le Conseil municipal exprime en septembre « *son immense satisfaction des victoires des armées françaises* ». La bataille de la Marne vient en effet de stopper l'avancée allemande en direction du Sud.

Si la guerre semble bien lointaine aux bressuirais, les dépêches mortuaires viennent brutalement leur rappeler la réalité. Le soldat Eugène Baron est le premier homme de la commune à être « *tombé au champ d'honneur* », le 14 août. Ils seront encore 21 à disparaître avant la fin de l'année 1914. L'invasion du territoire, les destructions dues aux bombardements, la férocité des combats leur sont certainement connues par les réfugiés des zones occupées qui passent à Bressuire. Fin octobre, un groupe de Belges est ravitaillé aux frais de la municipalité, grâce à l'usine de conserves locale.

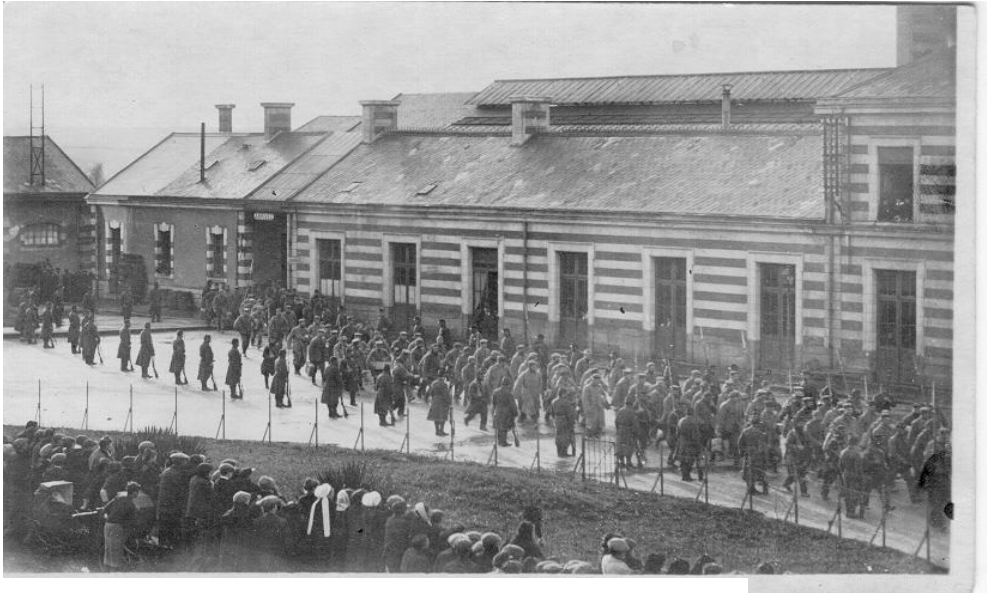


Arch. Mun. Bressuire, 1H, *Correspondance militaire*

Dans le même temps, la population apprend que l'autorité militaire réquisitionne les halles de la ville pour y loger des prisonniers austro-allemands et une affiche, placardée en ville, appelle la population au respect de ces prisonniers (voir ci-dessus). Le 5 décembre, le général de division Poline, commandant la

IX<sup>ème</sup> région militaire, avertit le préfet des Deux-Sèvres, qu'il a donné « l'ordre de diriger sur Bressuire, 300 prisonniers de guerre et un détachement du 67<sup>ème</sup> régiment territorial pour en assurer la garde »<sup>3</sup>.

Malgré cet ordre de route, les prisonniers et leurs gardiens restent cantonnés à Poitiers en raison d'une épidémie de fièvre scarlatine<sup>4</sup>. Ils semblent toutefois gagner Bressuire par le train, le 12 décembre. Une carte postale (voir ci-dessous) nous les montre sortant de la gare, encadrés par la troupe, sous le regard d'une population dont le sentiment germanophobe ne faisait pas de doute, relayé par une presse locale et nationale très virulente.



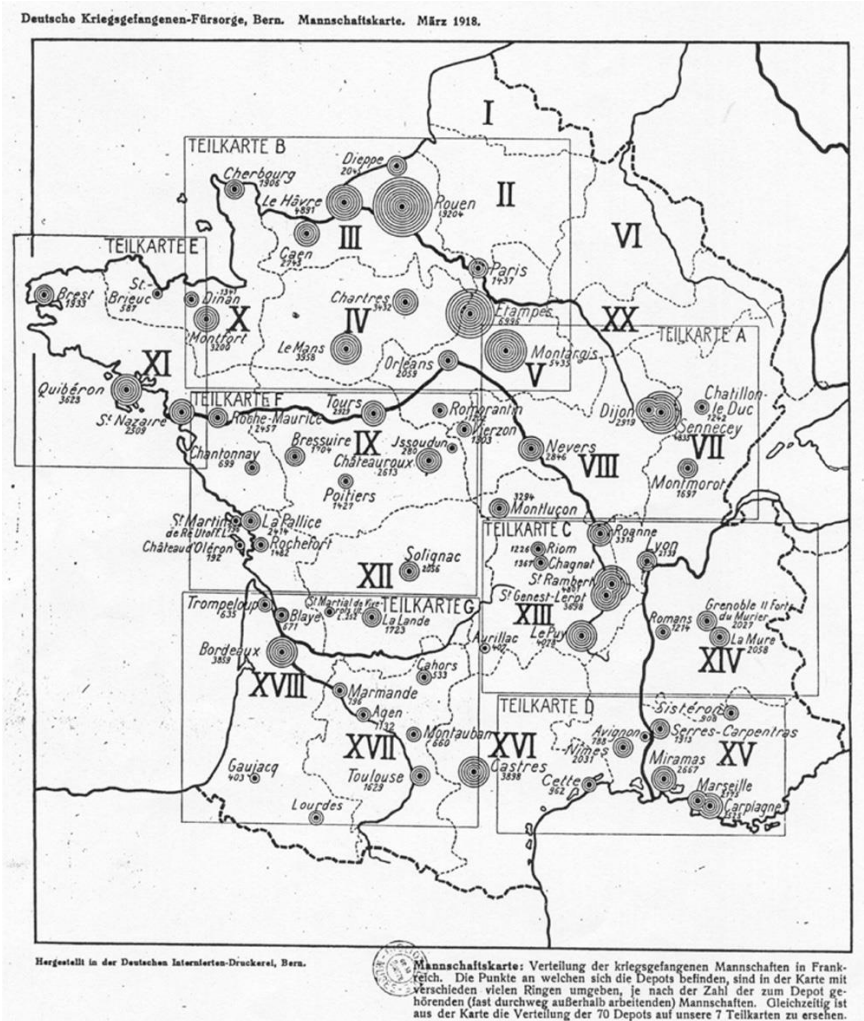
Coll. Histoire et Patrimoine du Bressuirais

Mais pourquoi Bressuire ? Les quelques éléments qui suivent permettront d'esquisser une réponse. Si les prisonniers relèvent directement des autorités militaires, ils sont normalement protégés par deux conventions, dites de Genève, et signées en fait à La Haye, datées du 29 juillet 1899 et du 18 octobre 1907. Ces deux textes définissent « *les lois et coutumes de la guerre sur terre* » et le chapitre II de la Section I traite des prisonniers de guerre, définissant le régime auquel ils doivent être soumis. Mais de la théorie à la pratique, il y a un fossé que les autorités françaises (ainsi que les autorités allemandes d'ailleurs) ont eu du mal à franchir. En effet, au début de la guerre, quasiment rien n'est prévu pour l'internement et l'emprisonnement. Il faut rappeler que les états-majors avaient parié sur une guerre courte avec un nombre de prisonniers forcément réduit.

<sup>3</sup> Arch. Dép. Deux-Sèvres, R 187.

<sup>4</sup> Arch. Mun. Bressuire, 1H *Correspondance militaire*

Confrontés à une toute autre réalité, les autorités vont devoir travailler dans l'urgence<sup>5</sup>.



in *Atlas der Gefangenenlager in Frankreich in neuen Karten*, Deutsche Kriegsgefangenen Fürsorge, Bern, 15 mai 1918, 32 pages, 9 cartes.

Il leur a fallu bien évidemment trouver des sites, et de plus en plus nombreux au fur et à mesure que la guerre s'enlisait. Dès l'automne 1914, l'Ouest de la France apparaît comme la région idéale ; loin du front, elle permet d'isoler les prisonniers et de réduire leur capacité à s'évader. Bien sûr, forts et casernes sont réquisitionnés en premier, puis des établissements religieux, des anciennes usines,

<sup>5</sup> RICHARD (Ronan), « Internement et emprisonnement dans l'Ouest de la France. De la répression à l'exploitation », in *Bretagne 14-18*, Revue de l'Association de recherches et d'Etudes historiques sur la Grande Guerre, N° 3, 2002, p. 164.

même des hôtels<sup>6</sup> et des bâtiments aussi surprenants que les halles de Bressuire. La carte de la page précédente rend compte de la répartition des camps visités par les délégués des puissances neutres (ici la Suisse) en mars 1918. Bressuire apparaît comme le seul camp dans les Deux-Sèvres.

## Les prisonniers, enjeu de l'opposition entre la Mairie et la Préfecture

Depuis son élection à la mairie de Bressuire en 1901, René Héry s'est semble-t-il constamment heurté au Sous-Préfet et au Préfet des Deux-Sèvres. Les années qui précèdent la guerre voient l'opposition se durcir et le ton monte régulièrement de part et d'autre, notamment à propos des écoles, de l'affichage électoral et surtout de la gestion de l'hospice civil<sup>7</sup>. Le maire est même révoqué de ses fonctions pendant quelques semaines à l'automne 1914, par le Préfet qui, dans une lettre au général commandant le 9<sup>ème</sup> Région militaire, affirme que « *l'administration municipale est en état de rébellion ouverte contre la loi et l'administration* »<sup>8</sup>.

Bien avant leur arrivée, au moment où l'armée est encore à la recherche de lieux susceptibles de les accueillir, les prisonniers vont provoquer de nouvelles tensions entre les deux parties. Saisi par l'autorité militaire qui demande à ce que la municipalité fasse clôturer les halles au cas où elles seraient réquisitionnées, le maire estime que les frais ne peuvent être imputés au budget de la ville. Pourtant, contre toute attente, le 23 octobre, le Conseil municipal vote un crédit de 300 francs pour faire effectuer les travaux demandés<sup>9</sup>. Mais, quinze jours plus tard, le même Conseil envoie une lettre au général commandant la 9<sup>ème</sup> Région militaire dans laquelle il proteste en affirmant que la réquisition des halles va compromettre les marchés d'approvisionnement de la ville<sup>10</sup>. Le surlendemain, le général s'étonne auprès du Préfet des Deux-Sèvres de ce revirement d'attitude et lui demande d'intervenir auprès de la municipalité afin qu'elle revienne à de « *louables dispositions* »<sup>11</sup>. Le Préfet se retourne alors vers le Sous-Préfet de Bressuire et lui réclame un rapport sur la situation locale tout en stigmatisant la municipalité qui pour lui « *est en bien fâcheuse posture pour se dégager* »<sup>12</sup>.

Que s'est-il passé à Bressuire qui a pu provoquer ce revirement de la municipalité ? La réponse appartient au Sous-Préfet qui informe son supérieur hiérarchique de la « *mauvaise foi de la municipalité* » et surtout du « *tollé* » général

<sup>6</sup> RICHARD (Ronan), *op. cit.*, p. 163 et suiv.

<sup>7</sup> Cet aspect de la vie politique municipale bressuiraise reste à étudier.

<sup>8</sup> Arch. Dép. Deux-Sèvres, R 187.

<sup>9</sup> Arch. Mun. Bressuire, *Registre de délibérations*.

<sup>10</sup> Arch. Mun. Bressuire, 4H 24.

<sup>11</sup> Arch. Dép. Deux-Sèvres, R 187.

<sup>12</sup> *Idem*.

soulevé par la population lors de l'annonce de l'occupation des halles par les prisonniers allemands<sup>13</sup>. Cette réaction souligne bien le sentiment germanophobe qui prévaut alors dans la population locale.

Néanmoins, tout le monde n'envisage pas les choses de la même façon. En effet, fin novembre, une pétition de plusieurs commerçants est déposée sur le bureau du maire. Apprenant l'interruption des travaux dans les halles, ces notables s'inquiètent des conséquences sur le commerce local si les prisonniers n'arrivaient pas. Le sentiment national passe ici après le souci mercantile. Les commerçants ont compris tout le parti qu'ils pourraient tirer de la situation nouvelle.

Au printemps 1915, les prisonniers sont là depuis quelques mois et un accord n'est toujours pas intervenu entre la municipalité et les autorités militaires à propos des conditions de location des halles. La préfecture continue de jouer le rôle de médiateur et un projet de convention voit enfin le jour en mars. Il stipule que la ville recevra un loyer mensuel de 300 francs mais devra fournir gratuitement l'eau et l'éclairage au gaz<sup>14</sup>. Deux mois plus tard, le général Poline avoue son découragement au Préfet. Devant l'intransigeance de la municipalité qui continue de rechigner, il se demande s'il ne faudrait pas plutôt « *transférer purement et simplement le dépôt de prisonniers de Bressuire à Poitiers* »<sup>15</sup>.

Au début du mois de juin, des pourparlers sont engagés pour un déplacement du dépôt de prisonniers à la périphérie de la ville. Mais le projet fait long feu et finalement, la convention de location des halles est enfin signée le 18 juin entre René Héry et le Chef de bataillon d'Arbonne, agissant au nom et pour le compte de l'État. Le loyer mensuel reste fixé à 300 francs. Par contre, la mairie devra « *loger gratuitement le détachement des troupes, les bureaux du Commandant d'armes et du dépôt de prisonniers et les divers services qui n'ont pas trouvé place sous les halles* »<sup>16</sup>.

Les relations entre la mairie de Bressuire et la Sous-Préfecture vont à nouveau s'envenimer au cours de l'année 1916 et le dépôt de prisonniers va être une fois de plus le catalyseur de cette opposition. Selon le Préfet, la ville de Bressuire perçoit indûment des taxes d'octroi sur les colis destinés aux prisonniers et contrevient en cela aux dispositions de la Convention signée à La Haye en 1899 et à la loi du 3 mai 1902 qui interdit cette perception de droits sur les denrées et autres objets, y compris le tabac, les allumettes et cartes à jouer envoyés de l'étranger. Le Sous-Préfet demande donc à la municipalité de restituer la somme de 226,53 francs déjà perçue, ce qu'elle se refuse à faire<sup>17</sup>, se livrant à une interprétation de la loi que le représentant de l'État ne peut tolérer : « *la*

---

<sup>13</sup> *Idem.*

<sup>14</sup> *Idem.*

<sup>15</sup> *Idem.*

<sup>16</sup> Arch. Mun. Bressuire, 4H 24.

<sup>17</sup> Au mois de décembre, la Préfecture obligera, par arrêté, la municipalité à se plier à la loi.

*municipalité n'a pas à interpréter la loi, ce n'est pas dans ses prérogatives, elle doit l'appliquer* »<sup>18</sup>.

La lettre du Sous-Préfet est très mal reçue par René Héry qui, offusqué, ne mâche pas ses mots dans sa réponse : « *M. le Sous-Préfet, je n'admets en aucune manière le ton de votre lettre.../... Je ne laisserai pas méconnaître ni mon attitude ni celle de mes collaborateurs qui est irréprochable* ». Plus loin, il fustige « *les vexations continues.../... qui ne se justifient à aucun point de vue...* »<sup>19</sup>. Non content de cette réponse, René Héry va également rédiger une lettre au Ministre de l'Intérieur. On y sent l'exaspération d'un homme sûr de son bon droit : « *Les moindres faits servent de prétexte aux vexations et aux avanies de la Préfecture contre nous.../... Il est vraiment intolérable de faire depuis trois ans plus que son devoir et d'en être aussi mal récompensé, contrairement à toute justice et à toute vérité...* »<sup>20</sup>.

Au bout du compte, le dépôt de prisonniers de guerre a servi de prétexte, parmi beaucoup d'autres, pour alimenter une querelle qui dépassait d'ailleurs largement le cadre de la bonne gestion des affaires municipales et qui opposait deux personnalités antagonistes, le maire et le Préfet.

## **Prisonnier à Bressuire**

### **« Un camp propre et bien tenu »**

Si nous connaissons les circonstances de l'arrivée des prisonniers à Bressuire, nous ne possédons aucune liste nominative de ces soldats capturés sur les champs de bataille. Nous ne savons rien non plus sur leur installation à Bressuire, comme c'est d'ailleurs le cas pour la plupart des camps en France.

Pour ce qui est des conditions de vie des prisonniers de guerre, l'historien Ronan Richard parle de « *précarité* », dans des locaux insuffisamment équipés, trop exigus, aménagés de façon sommaire, ce qui vaut aux autorités d'être épinglées à plusieurs reprises par les délégués des puissances neutres, chargés de l'inspection des camps<sup>21</sup>. Qu'en a-t-il été à Bressuire ?

Si l'on s'en tient aux déclarations du général Poline, 300 Austro-allemands prennent le chemin de Bressuire en décembre 1914<sup>22</sup>. Puis, jusqu'en 1917, nous ne disposons d'aucun chiffre. Tout juste savons-nous par la presse locale de l'époque que de nouveaux prisonniers étaient affectés régulièrement au dépôt de Bressuire. Ainsi, le 23 juin 1916, le *Mémorial des Deux-Sèvres* relate que « *22 prisonniers*

---

<sup>18</sup> *Idem.*

<sup>19</sup> *Idem.* Dans le carton d'archives, le brouillon de lettre du maire n'est pas daté mais il fait immédiatement suite à la lettre écrite par le Sous-Préfet au maire de Bressuire. Nous ne savons pas si la lettre du maire a été effectivement envoyée.

<sup>20</sup> *Idem.* Comme pour le document précédent, nous ne savons pas si le courrier est effectivement parti. Le document n'est pas daté non plus.

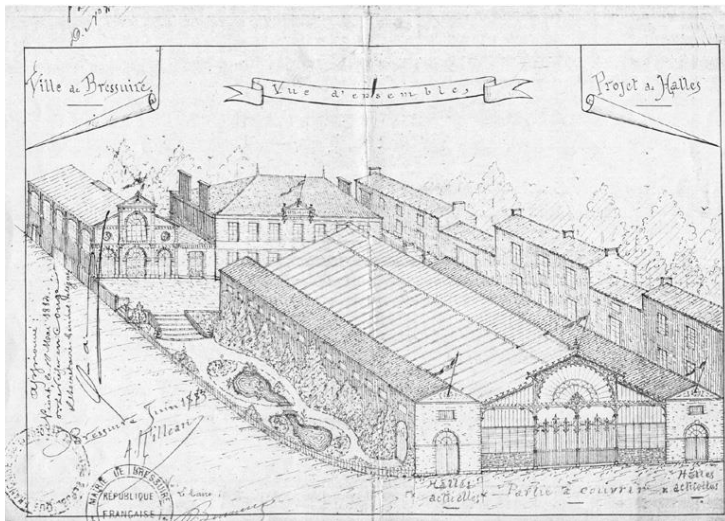
<sup>21</sup> RICHARD (Ronan), *op. cit.*, p. 165-166.

<sup>22</sup> Arch. Dép. Deux-Sèvres, R 187.

*autrichiens ont séjourné en gare de Niort.../...Arrivés par le train de Bordeaux à 13h54, ils sont partis pour Bressuire à 18h13 »<sup>23</sup>. Pour les années 1917 à 1919, nous possédons par contre des chiffres précis, extraits des rapports de visites des délégués Suisses (voir tableau ci-dessous)<sup>24</sup>.*

	<b>30 mars 1917</b>	<b>30 juillet 1917</b>	<b>8 novembre 1918</b>	<b>26 avril 1919</b>
Prisonniers relevant du dépôt de Bressuire	1 400	1 500	2 800	970
Prisonniers restant au dépôt de Bressuire	164	150	220	661

Notons que les prisonniers restant au dépôt sont assez peu nombreux. La plupart sont dispersés sur différents sites pour être utilisés comme main d'œuvre. Quant à l'année 1919, si le chiffre des présents au dépôt augmente, c'est à cause du passage de prisonniers de guerre venant de différents détachements, et repartant pour le Nord après un court séjour au dépôt ; parmi eux, un contingent de Roumains enrôlés dans l'armée austro-hongroise. Alors que l'armistice a mis fin aux combats depuis 6 mois, la paix n'étant pas encore signée, le sort des prisonniers n'est donc pas réglé.



Coll. Histoire et Patrimoine du Bressuirais

Les prisonniers ont été accueillis sous les halles de la ville (voir dessin ci-dessus) qui ont subi pour l'occasion quelques aménagements de clôture. Les

<sup>23</sup> *Mémorial des Deux-Sèvres*, édition du vendredi 23 juin 1916.

<sup>24</sup> Arch. Fédérales Suisses : E 2020/1 carton 127



rapports d'inspection des délégués Suisses<sup>25</sup> décrivent avec précision l'aménagement qui en a été fait : « *Les quartiers ont été organisés dans la halle d'un grand marché couvert. On y a construit deux baraques en bois, le long des murs, pour servir de chambrées.* ». « *L'espace entre les deux baraques, très vaste, sert de réfectoire ; les prisonniers peuvent s'y tenir, et y faire leurs nettoyages. Un grand nombre de bancs et de tables...* ». Les installations sanitaires se réduisent à un « *urinoir et quatre cabinets turcs avec chasse d'eau* ». Pour les douches, il existe un « *local avec 6 pommes et une chaudière* ». Les prisonniers ont droit à une douche chaude tous les 15 jours et des douches froides à volonté ! Des lavabos existent sous la verrière, avec une quinzaine de robinets<sup>26</sup>.

Sans être d'un grand confort, les installations semblent toutefois correctes en 1917. L'étaient-elles dès le début de la guerre ? À en croire une plainte du chef de bataillon qui commande le dépôt le prisonniers, cela n'était pas le cas en novembre 1915 puisqu'il note l'existence de gouttières « *à ce point abondantes que l'eau se répand sur la toiture en planches des dortoirs et endommage la literie des prisonniers* »<sup>27</sup>. De même, un an plus tard, le nouveau commandant du dépôt informe le maire du mauvais état de la partie vitrée du toit des halles<sup>28</sup>. Problèmes conjoncturels ou récurrents, il est difficile d'en juger.

À Bressuire comme ailleurs, les autorités françaises ont petit à petit amélioré des équipements qui, selon toute vraisemblance, devaient être sommaires en 1914. N'oublions pas non plus que, par peur des représailles allemandes, l'évolution ne pouvait aller que dans le sens du mieux être des prisonniers<sup>29</sup>. En effet, l'État français ne pouvait abandonner à leur sort les dizaines de milliers de Français prisonniers de l'autre côté du Rhin. Durant toute la durée du conflit, une véritable guerre diplomatique oppose les belligérants et au bout du compte, chacun est obligé de faire des efforts afin d'améliorer le sort de ses prisonniers<sup>30</sup>.

C'est bien ce que constatent les deux délégués suisses lors de leur visite du 30 mars 1917 : « *les cantonnements présentent de bonnes conditions d'hygiène*

---

<sup>25</sup> Les rapports des délégués suisses sont globalement fiables. Toutefois, il n'est pas inutile de dire que les visites étaient annoncées à l'avance aux autorités françaises qui avaient ainsi toute facilité pour les préparer. Rappelons aussi que ces rapports sont tardifs puisque les Suisses ont pris le relais de l'ambassade des Etats-Unis en 1917, après que les USA soient entrés dans le conflit.

<sup>26</sup> Arch. Fédérales Suisses : E 2020/1 carton 127, visites des 30 mars et 30 juillet 1917.

<sup>27</sup> Arch. Mun. Bressuire, 4H Correspondance militaire.

<sup>28</sup> Arch. Mun. Bressuire, 4h 24.

<sup>29</sup> En février 1918, Olivier Guilleux, jeune instituteur français prisonnier en Allemagne, rapporte dans ses souvenirs que « *les officiers français prisonniers à Hann-Münden reçurent l'ordre de partir pour un camp de représailles. La raison donnée par la Kommandantur était que la France maltraitait les prisonniers allemands dans quelques camps de l'Ouest.* ». In 1914-1918. La Grande guerre d'Olivier Guilleux, La Crèche, Geste Editions, 2003, p.211.

<sup>30</sup> RICHARD (Ronan), *op. cit.*, p. 168.

(air, lumière) et de confort. Les prisonniers ont de la place et de l'espace. Le camp est très propre et très bien tenu »<sup>31</sup>.

Le dépôt de prisonniers disposait bien sûr d'une cuisine, approvisionnée régulièrement en produits divers après des adjudications proposées trimestriellement aux commerçants bressuirais. Celle du 12 mars 1917 concerne les quantités suivantes : 8 000 kg de pain, 20 000 kg de légumes verts, 1 200 kg de légumes secs, 1 000 kg de farine, riz, pâtes<sup>32</sup>. Une cantine est également ouverte tous les jours, auprès de laquelle les prisonniers peuvent acheter du beurre, du chocolat, de la charcuterie, des conserves, du pain et de la bière et du tabac.

Il existait également une infirmerie composée de 3 chambres à 6 lits. Les malades y recevaient chacun trois couvertures et des draps. En mars 1917, elle était desservie par un infirmier français assisté par un prisonnier étudiant en médecine. Un médecin militaire passait chacun matin pour une visite médicale. Un dentiste choletais passait chaque jeudi au dépôt. Les délégués suisses notent le bon état de santé général des prisonniers et prennent soin de consigner qu'il n'y a aucune épidémie ni aucun décès. C'est notamment le cas de l'inspection du 26 avril 1919. Pourtant, le 12 janvier précédent, Paul Schikora, prisonnier allemand âgé de 26 ans, originaire de Lubnitz, est décédé au dépôt à 5 heures du soir<sup>33</sup> ! Ce décès au camp met en cause la fiabilité des rapports des délégués suisses, à moins que le décès n'ait pas été signalé aux inspecteurs, volontairement.

Les prisonniers disposaient enfin d'une salle de récréation, sous la halle vitrée. Ils y disposaient d'une bibliothèque qui, à la fin de la guerre, était composée de 1 000 volumes. Quelques engins de gymnastique devaient permettre à ceux qui le voulaient de se maintenir en bonne forme physique<sup>34</sup>.

### **Un orage de grêle dévastateur**

La quiétude apparente du camp est troublée le 13 mai 1917 lorsqu'une violente tempête de grêle s'abat sur Bressuire. Dans son édition du 27 mai suivant, le Journal *La Croix des Deux-Sèvres* parle de « grêlons d'une grosseur considérable.../... (qui) pesaient quelques uns 200 à 300 grammes »<sup>35</sup>. Rue de la Huchette, la masse des grêlons atteignait la hauteur de 1 mètre. Comme le montre la photographie de la page suivante, ce sont les prisonniers allemands qui seront chargés de débayer la chaussée.

Leur cantonnement a particulièrement souffert de la violence de la tempête. La plupart des surfaces vitrées des halles ont volé en éclat. Les prisonniers se retrouvent sans toit et les réparations vont traîner en longueur. Au début du mois

<sup>31</sup> Arch. Fédérales Suisses : E 2020/1 carton 127, visite du 30 mars 1917.

<sup>32</sup> Arch. Mun. Bressuire, 4H Correspondance militaire.

<sup>33</sup> Arch. Mun. Bressuire, Etat civil.

<sup>34</sup> Arch. Fédérales Suisses : E 2020/1 carton 127, visite du 30 mars 1917. Ce rôle d'équilibre joué par le sport a été également souligné par les prisonniers français en Allemagne. C'est le cas d'Olivier Guilleux, *Op. cit.*, p. 293.

<sup>35</sup> Arch. Dép. Deux-Sèvres, F P 69/6.

d'août, le Commandant du dépôt demande instamment au maire de faire réaliser des travaux en urgence avant l'hiver<sup>36</sup>. Devant l'ampleur des dépenses – « *la réfection de cette vitrine serait trois fois plus coûteuse en ce moment qu'en temps normal* » - la mairie sursoit à exécuter les réparations<sup>37</sup>. Il faut attendre le mois d'octobre pour qu'une convention soit signée, entre la mairie et le Département de la Guerre, prévoyant que l'administration se chargerait des travaux (vitres en verre armé) qui seraient ensuite remboursés par la ville<sup>38</sup>.

Doit-on pour autant conclure que rien n'avait été fait depuis le printemps ? Il semble bien que non dans la mesure où, lors de la visite des délégués suisses du 30 juillet, il a été noté que « *l'intérieur a été réparé, blanchi et repeint.../...refait le plafond des chambres de l'infirmerie, repeint et blanchi l'infirmerie* » depuis la dernière visite qui datait du mois de mars.



Coll. Histoire et Patrimoine du Bressuirais

Cependant, les réparations ne sont pas terminées au printemps 1919. Une lettre d'un lieutenant du Génie de Saint-Maixent, adressée au maire de Bressuire, l'informe que de la peinture au minium et du mastic vont lui être livrés sous peu pour la réfection de la vitrine des halles<sup>39</sup>. Les prisonniers ne sont toutefois pas restés sans protection pendant presque deux ans ; des bâches huilées avaient été tendues sur la structure métallique, garantissant provisoirement leurs occupants des intempéries.

<sup>36</sup> Arch. Mun. Bressuire, 4H 24.

<sup>37</sup> Arch. Mun. Bressuire, Registre de délibérations, 18 août 1917.

<sup>38</sup> Arch. Mun. Bressuire, 4H 24.

<sup>39</sup> *Idem*.

## Les prisonniers allemands au travail

Lorsque la guerre débute, « les prisonniers allemands ont d'abord été considérés comme des otages : c'étaient des ennemis désarmés qui répondaient par leur vie, de la vie de nos compatriotes tombés au pouvoir de l'ennemi »<sup>40</sup>. Mais rappelons qu'il ne fallait pas les traiter trop durement par peur des représailles sur les soldats français internés en Allemagne<sup>41</sup>. Il faut aussi ajouter que le sentiment violemment germanophobe des Français empêchait, peu ou prou, leur utilisation comme supplétifs. Cependant, très rapidement, le manque de main d'œuvre à l'arrière, dans les usines et les champs, amène le gouvernement et l'État major à prendre en compte leur présence<sup>42</sup> ainsi que leur oisiveté, qui choque certains esprits. Précisons également que les conventions internationales n'interdisaient pas le travail des prisonniers de guerre<sup>43</sup>. Tout au plus, l'encadraient elles. En France, le Service des prisonniers de guerre, dépendant du Ministère de la Guerre, avait la charge d'organiser et surveiller le travail des prisonniers.

Les premiers mois de la guerre, on se livre, ici et là, à des expérimentations<sup>44</sup>. À Bressuire, à la mi-novembre 1914, le lieutenant commandant du futur dépôt propose que, dès leur arrivée, ils participent à des travaux d'utilité publique. Le Sous-Préfet offrira de les faire travailler sur la ligne de tramway Coulonge-Champdeniers<sup>45</sup>. Partout, les autorités prennent soin de sonder les opinions publiques locales au préalable. En janvier 1915, suite à une demande du directeur des Magasins généraux de Bressuire d'employer un certain nombre de prisonniers, le Préfet demande à son subordonné de se renseigner sur l'accueil d'une telle mesure par la population locale. Le réponse est donnée le lendemain par l'adjoint au maire qui affirme : « l'emploi de la main d'œuvre allemande à un travail rémunéré.../... sera unanimement blâmé... Une telle décision soulèverait l'indignation publique »<sup>46</sup>.



Coll. privée

Comme partout en France, c'est la pénurie de main d'œuvre et la pression des acteurs économiques qui amènent la généralisation de l'emploi des prisonniers. Les journaux rappellent régulièrement dans leurs colonnes les quelques règles qui prévalent à l'obtention de cette main

<sup>40</sup> CAHEN-SALVADOR (Georges), *Les prisonniers de guerre. 1914-1919.*, Paris, Payot, 1929, p. 44.

<sup>41</sup>

<sup>42</sup> RICHARD (Ronan), *op. cit.*, p. 172.

<sup>43</sup> Article 6 de la Convention signée à La Haye, le 29 juillet 1899.

<sup>44</sup> En Bretagne, les prisonniers sont affectés à l'entretien du réseau de chemin de fer. In RICHARD (Ronan), *op. cit.*, p. 172.

<sup>45</sup> Arch. Dép. Deux-Sèvres R 187.

<sup>46</sup> *Idem* et Arch. Mun. Bressuire 4H.

d'œuvre : « *s'adresser à la commission départementale de la main d'œuvre siégeant à la Préfecture. Les équipes de prisonniers – 20 au moins – sont attribuées aux communes ou syndicats après avis favorable du Préfet* »<sup>47</sup>.

Dès le début de l'année 1915, un atelier de reliure a fonctionné au dépôt de Bressuire, organisé par le Commandant du dépôt lui-même. Le 22 janvier, jour d'ouverture de l'atelier, il demande au maire de bien vouloir lui mettre à sa disposition « *des brochures, soit de la bibliothèque, soit de la ville afin de les faire relier par mon atelier de reliure* »<sup>48</sup>. Le succès de l'entreprise ne fait aucun doute dans la mesure où deux mois plus tard, deux journaux locaux, *Le Mémorial des Deux-Sèvres* et *La Croix des Deux-Sèvres* se faisaient l'écho d'une plainte déposée auprès du Ministre de la Guerre par la Chambre syndicale du Commerce et de l'Industrie. Celle-ci se plaignait de la concurrence déloyale de l'atelier de reliure bressuirais qui, selon elle, avait envoyé des offres commerciales « *aux particuliers, aussi bien qu'aux communes, écoles, bibliothèques, administrations* », qui plus est à des prix extrêmement bas puisque les prisonniers n'étaient payés que 2cts<sup>1</sup>/<sub>2</sub> de l'heure. Sollicité, le Ministre répondit à la chambre consulaire que l'atelier ne représentait en rien une concurrence déloyale puisqu'il n'existait « *aucun professionnel dans cette ville ni même dans l'arrondissement* ». De plus, ces travaux ne pouvaient, selon lui, être confiés à des industriels de la région, étant donné le peu de valeur de ce type de reliure<sup>49</sup>. Cet atelier a fonctionné une bonne partie de la guerre car il est encore mentionné dans un rapport des délégués suisses, en 1917.

Deux autres ateliers avaient également été créés, un de cordonnerie et un de tailleurs<sup>50</sup>.

Les travaux à l'extérieur du dépôt furent très divers, occupant plusieurs dizaines d'individus, sans qu'il soit possible d'en faire un état exhaustif.

En janvier 1915, M. Lionnais, directeur des Magasins généraux de Bressuire, ainsi que M. Lefort, négociant en bois déposent une demande en préfecture afin d'employer plusieurs prisonniers. La réponse arrivera quinze jours plus tard, positive. Les deux commerçants furent certainement très surpris car, le 5 février suivant, le Ministre de la Guerre interdit de mettre les prisonniers à la disposition des particuliers. Ces derniers durent rentrer au dépôt<sup>51</sup>. L'année suivante, la même rigueur réglementaire est employée contre MM. Caigner, fabricant d'engrais, Pitorin, jardinier et Luton, entrepreneur, qui souhaitaient utiliser la main d'œuvre du dépôt<sup>52</sup>. La règle était bonne à rappeler, seules les collectivités et syndicats pouvaient prétendre à cet emploi.

Les travaux sur le réseau de chemin de fer occupèrent plusieurs groupes de prisonniers ; à la gare de Bressuire, à Thouars, pour le déchargement des charbons

<sup>47</sup> *La Croix des Deux-Sèvres*, 27 février 1916.

<sup>48</sup> Arch. Mun. Bressuire, 4H.

<sup>49</sup> *Mémorial des Deux-Sèvres*, 20 avril 1915. *La Croix des Deux-Sèvres*, 25 avril 1915.

<sup>50</sup> Arch. Fédérales Suisses : E 2020/1 carton 127, visite du 30 mars 1917.

<sup>51</sup> Arch. Dép. Deux-Sèvres, R 187 et Arch. Mun. Bressuire, 4H.

<sup>52</sup> Arch. Mun. Bressuire, 2D 24.

et pour les travaux de ballastage, à Saint-Loup-sur-Thouet où, en juin 1916, 50 d'entre eux vont être employés à l'extraction de la pierre nécessaire à l'entretien des voies de la ligne Paris-Bordeaux<sup>53</sup>.

Il semble enfin que des prisonniers furent employés à casser des cailloux, comme le montre la photographie ci-dessous, mais nous n'en connaissons pas les circonstances.



Coll. Histoire et Patrimoine du Bressuirais

À Bressuire comme ailleurs, les prisonniers seront principalement employés dans l'agriculture, et ce dès l'été 1915. Il faut dire que la terre réclame encore de nombreux bras au début du XX<sup>ème</sup> siècle, surtout en période de grands travaux ; et les hommes manquent terriblement, ce que rappelle *La Croix des Deux-Sèvres* dans ses colonnes : « *On connaît les besoins actuels de l'agriculture. La mobilisation ayant momentanément enlevé un grand nombre de travailleurs des champs, il en est résulté une gêne qui s'est surtout manifestée au moment de la récolte des foins et qui se manifestera pour la récolte des moissons* »<sup>54</sup>.

Dès le début du mois de juillet 1915, des prisonniers sont envoyés dans quelques communes du canton de Bressuire pour participer aux différents travaux agricoles. Mais très rapidement, un problème se pose. En effet, le règlement impose que les prisonniers soient mis à disposition des communes par groupe d'au moins 20 hommes qui devaient rester groupés pour des raisons de sécurité – ils étaient plus faciles à surveiller. Or, dans la pratique, et parce que les exploitations

<sup>53</sup> Arch. Fédérales Suisses : E 2020/1 carton 127, visite du 9 mars 1918. *La Croix des Deux-Sèvres*, 13 et 27 juin 1915.

<sup>54</sup> *La Croix des Deux-Sèvres*, 27 juillet 1915.

agricoles sont souvent petites, des groupes de 5 à 6 travailleurs avaient été formés, au gré des propriétaires intéressés. Un rappel à l'ordre du Ministre de la Guerre va sérieusement embarrasser les autorités locales, relayées par la presse qui crie au malentendu et en appelle à une révision des règlements sur la main d'œuvre « *pour en rendre pratique l'emploi par la petite culture* »<sup>55</sup>. Soucieux de ne pas provoquer de mécontentement et surtout désireux d'assurer la récolte qui s'annonce, le ministère reviendra à une tolérance plus grande, insistant toutefois sur la priorité donnée à la surveillance des prisonniers.

L'année suivante, le dépôt de Bressuire est à nouveau mis à contribution au moment de la récolte. Dans les journaux, il n'est plus question de longues tirades contre les « boches ». Les prisonniers ont déjà montré toute leur utilité lors de la récolte précédente et cette fois-ci, ils sont chaudement accueillis par la population. C'est ce que relate *La Croix des Deux-Sèvres* : « *À Saint-Aubin, on est très content des vingt-cinq prisonniers allemands requis pour les battages. Ils travaillent bien et sans leur aide, les battages se seraient faits difficilement. Les préjugés que certaines personnes avaient contre des prisonniers de guerre sont vite tombés, quand on a reconnu leur utilité et qu'on a vu leur bonne volonté au travail* »<sup>56</sup>. Le journaliste résume parfaitement les intérêts satisfaits des uns et des autres. Pour l'État et les agriculteurs, la récolte est engrangée à moindre coût. Quant aux prisonniers, ils ont trouvé dans ce travail une occasion de sortir du dépôt, de rompre la monotonie du quotidien en faisant un peu d'exercice et enfin de gagner quelque argent qui servira à améliorer l'ordinaire.

## Conclusion

Le 12 juin 1919, le Lieutenant Ami, commandant le camp de prisonniers de Bressuire informe le maire que le dépôt sera dissous à la date du 16 juin. Le lendemain, René Héry l'annonce officiellement à son conseil municipal. Restait-il encore des prisonniers à Bressuire à cette date ? Nous ne le savons pas. Quelles traces la présence de ces Allemands, pendant plus de quatre années, a-t-elle laissées ? Les témoins se sont tus. Ne subsistent dans les archives que des rapports administratifs ou militaires stéréotypés, quelques photographies à la légende parfois évasive. Patrick Coppinger, l'interprète dont Philippe Gaury a retrouvé les souvenirs (*voir article précédent, page ?*), ne parle même pas des prisonniers auprès de qui il a pourtant vécu. Quant aux halles, elles ont été détruites voilà déjà longtemps, effaçant le dernier vestige du passage des « feldgrau » à Bressuire.

---

<sup>55</sup> *La Croix des Deux-Sèvres*, 25 juillet 1915.

<sup>56</sup> *La Croix des Deux-Sèvres*, 10 septembre 1916.